

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMPAGNY EN VANOISE

SÉANCE DU MERCREDI 15 DECEMBRE 2021

Présents : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Robert LEVY, Corentin GROS, Vincent RUFFIER DES AIMES, Emmanuel MAEGEY, Olivier CHENU, Florian SOUVY, Marie MILLOT, Xavier BRONNER

Absents excusés : Tony BUTHOD-GARCON (donne procuration à Corentin GROS), Nicolas RUFFIER MONET (donne procuration à Marie MILLOT), Gérard RUFFIER LANCHE, Olivier SACHE

Secrétaire : Florian SOUVY

Monsieur LEVY Robert prend la parole en début de séance, pour informer qu'il démissionne de l'ensemble des Commissions dont il fait partie, également du SIGP, cependant il souhaite rester Conseiller par respect pour les électeurs.

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte-rendu de la séance précédente, délibère sur les points suivants :

[A/ Affaires Financières & Administratives](#) :

Le Conseil Municipal,

PREND CONNAISSANCE du projet de déploiement de caméras de vidéoprotection sur la Commune, une zone au niveau de la Salle des Fêtes, une au Centre, et une au niveau de Plan Rouland.

Ce projet est ancien, toutes les stations du Canton sont déjà équipées, c'est une demande de la Gendarmerie dans le cadre de la lutte contre la délinquance.

Une réunion de présentation par la société LEASE PROTECT a eu lieu le Samedi 04 Décembre 2021. M. GROS Corentin en concertation avec Mrs BUTHOD GARCON Tony, et RUFFIER MONET Nicolas proposent une charte d'utilisation afin d'expliquer à la population que les images seront consultées seulement en cas d'infractions ou dégradations, par la Gendarmerie de MOUTIERS.

Mrs TATOUD Denis, SOUVY Florian, et Mme MILLOT Marie, ne sont pas favorables au projet, et pensent que le fait d'avoir des caméras ne réduira pas les incivilités, mais les déplacera simplement. Mrs TATOUD Denis, et RUFFIER MONET Nicolas pensent que ce n'est pas une priorité financièrement ; M. le Maire informe que le projet est subventionné à hauteur de 50% (coût prévisionnel 15 000 € HT).

M. CHENU Olivier demande le coût de maintenance après la mise en place, M. le Maire informe que cela s'élève à 1 000 € / an avec une mise à jour.

Aucune décision n'est prise, le projet est reporté.

PREND CONNAISSANCE des courriers reçus en Mairie suite à la décision de renommer la Rue Ambroise Croizat. M. le Maire informe que le sondage auprès de la population n'a pas pu se réaliser

du fait de la masse de travail dû au démarrage de la saison hivernale. Il sera réalisé entre le 20 Décembre 2021 et le 15 Janvier 2022.

M. BRONNER Xavier arrive à 20h30.

PREND CONNAISSANCE de la demande de réduction de loyer émise par Mme RENAUD Rollande pour la salle de massage à la Piscine Municipale concernant l'année 2021.

M. MAEGEY Emmanuel propose de demander le bilan comptable en vue d'analyser les pertes subies sur le chiffre d'affaires pour l'année.

Mrs GROS Corentin et BUTHOD GARCON Tony proposent de faire un groupe de travail afin de discuter de l'ensemble des réductions qui pourraient être accordées aux différents commerces de la station.

M. TATOUD Denis interpelle en expliquant que la Commune elle aussi, a subi de grosses pertes financières liées au COVID 19, et que les aides de l'Etat ne seront pas à la hauteur des pertes.

DECIDE à l'exception de Mrs GROS Corentin, BUTHOD GARCON Tony, RUFFIER MONET Nicolas, et MAEGEY Emmanuel qui s'abstiennent, d'accorder 10% de réduction pour l'année 2021.

PREND CONNAISSANCE suite à la présentation de M. GROS Corentin du compte rendu de la Commission Agricole de proposer à M. GLISE Jean Paul une indemnisation de 1 000 € pour la perte de 12 ballerondes au lotissement des Maillets. Ce calcul a été réalisé en fonction du prix moyen de la Chambre d'Agriculture pour une tonne de foin, avec une valorisation, car il s'agit de foin de montagne.

EMET à l'exception de M. LEVY Robert qui vote contre, un avis favorable à une indemnisation de 1 000 € par la SAS.

VALIDE à l'unanimité les décisions modificatives de fin d'année du Budget Communal.

PREND CONNAISSANCE du projet de construction de 5 logements d'habitations légères (HLL) au Camping de Champagny le Haut. Cela nécessitera la mise en place d'une Délégation de Service Public pour l'ensemble du Camping (Camping, Restaurant et HLL) afin de bénéficier de subventions.

M. GROS Corentin invite à organiser un groupe de travail dès cet hiver pour la mise en place de la DSP.

Mme MILLOT Marie s'inquiète de la perte de la simplicité, qui fait le charme de ce Camping.

M. RUFFIER MONET Nicolas indique que beaucoup de travaux sont à réaliser au niveau du Camping, remise à neuf des blocs sanitaires...

M. le Maire informe que le Conseil Général subventionne à 70% par habitat avec un plafond de 50 000 €.

EMET à l'unanimité un avis favorable à la demande de subvention.

AUTORISE à l'unanimité M. le Maire à signer la convention dépôt-vente d'ouvrages avec les éditions GAP pour le Musée Glacialis.

PREND CONNAISSANCE suite à la présentation de M. TATOUD Denis, du projet de Convention commune avec la Mairie de Pralognan en Vanoise, pour la mise à disposition d'une ambulance privée pour l'hiver 2021/2022, afin d'assurer l'évacuation des blessés à la Maison de Santé de BOZEL, où une permanence sera assurée 7 jours sur 7.

AUTORISE à l'unanimité M. le Maire à signer la convention et **VALIDE** les tarifs de frais de secours.

VALIDE à l'unanimité les tarifs de frais de secours sur pistes proposés par la SAP. M. CHENU Olivier explique l'augmentation des frais de secours par hélicoptère du fait de l'évolution des réglementations qui sont de plus en plus contraignantes.

AUTORISE à l'unanimité M. le Maire à signer la convention pour l'utilisation de la Tour de Glace avec les guides. M TATOUD Denis informe que différentes actions sont en train de se mettre en place, initiation pour les écoles...

B/ Affaires Foncières et urbanisme :

Le Conseil Municipal,

PREND CONNAISSANCE suite à la présentation de M. GROS Corentin, de la proposition d'achat de terrains agricoles de la succession indivision ROCHE, cela représente 8 hectares sur l'ensemble de la Commune, et permettrait de faciliter l'installation de nouveaux exploitants agricoles. M. le Maire demande à M. GROS Corentin de répertorier les terrains agricoles, et de faire une proposition d'achat.

PREND CONNAISSANCE du recours contentieux de M. BOUQUEREL Franck à l'encontre du permis de construire n° PC 073 071 21 M 1009 accordé à Mmes RUFFIER DES AIMES Audrey et Séverine.

AUTORISE à l'unanimité M. le Maire à ester en justice.

M. MAEGEY Emmanuel interpelle sur les contrôles des Permis de Construire, à savoir s'il y a une vérification une fois la construction terminée. M. le Maire et M. SOUVY Florian expliquent qu'une fois la construction terminée, le pétitionnaire dépose en Mairie une attestation d'achèvement de travaux, et par la suite, la Mairie délivre ou non une attestation de conformité des travaux.

PREND CONNAISSANCE d'un courrier reçu le 14 Décembre 2021, d'un groupe d'habitants qui propose un « Eco quartier » pour la 3^{ème} zone AU l'Epenay. Le projet consiste à des constructions ayant un faible impact environnemental. Le projet est à approfondir, Mme MILLOT Marie se charge de contacter des collectivités ayant déjà mis en place ce genre de quartier.

C/ Travaux & Projets :

Le Conseil Municipal,

PREND CONNAISSANCE suite à la présentation de M. GROS Corentin, d'un projet de plantation d'arbres, avec l'école primaire encadré par l'ONF, et le Parc National de la Vanoise bénévolement dans des zones dépourvues. Il demande un budget annuel de 1 000 € /an, il précise que l'argent de l'affouage sera entièrement consacré à cette opération. Ce projet présente un intérêt environnemental afin de stopper certaines maladies tel que le scolyte en replantant certaines espèces d'arbres.

EMET à l'unanimité un avis favorable au projet.

PREND CONNAISSANCE du projet d'installation d'un élevage de cochons à l'Alpage « Plan du Sel », qui fait suite au besoin de trouver une solution pour le traitement du lactosérum, à la place du lombricompostage qui ne fonctionne pas.

AUTORISE à l'unanimité le lancement d'une consultation pour un Maître d'œuvre spécialisé pour ce projet.

PREND CONNAISSANCE du projet d'installation d'une Microcentrale de 4.5 Megawatts, par la société SUMATEL au Reclaz, et route des Eculés. M. le Maire rappelle que ce type d'installation permet une redevance de 10% du CA chaque année à la Commune. Ce projet donnera la possibilité de régulariser l'acquisition des terrains du chemin des Eculés, la société SUMATEL prendra en charge l'ensemble des frais liés au relevé parcellaire, et autres frais.

PREND CONNAISSANCE de l'avancement du dossier OPAC sur Champagny le haut, M. le Maire informe que les travaux démarreront au printemps pour une livraison prévue à Noël 2022.

D/ Informations et questions diverses :

Le Conseil Municipal,

EMET un avis favorable à l'unanimité à la demande de survol de toiture sur le domaine public de la demande de permis de construire n° PC 073 071 21 M 1030 de M. et Mme MABON Allan et Wivica.

PREND CONNAISSANCE de la part de M. TATOUD Denis, que la société PETZL à mis à disposition un stand au salon de l'escalade à LYON pour la promotion de la Tour de Glace, et de Champagny en Vanoise en général. Il informe également de l'ouverture du Site Nordique ce week end du 18 et 19 Décembre 2021.

PREND CONNAISSANCE de la part de M. TATOUD Denis des informations concernant le recrutement du personnel saisonnier :

- La Commune se retrouve sans ASVP en poste, suite à un désistement de dernière minute. M. TATOUD Denis informe de la difficulté de recrutement pour cette saison, et qu'il est maintenant trop tard pour une assermentation.
- Le personnel de la Garderie « Les Cabris » est maintenant au complet, Mrs TATOUD Denis et BRONNER Xavier remercient Mme LEFAUCHEUR Pauline pour son aide à la mise en place.
- L'ouverture de la Piscine Municipale est reportée à Samedi 18 Décembre 2021 suite à un cas positif de COVID 19 dans le personnel.

Mme MILLOT Marie interroge sur un éventuel renfort au service de restauration scolaire pour l'hiver, en cas d'effectif élevé, M. TATOUD Denis informe que cela est convenu avec le personnel de la Garderie.

PREND CONNAISSANCE suite à une information de M. TATOUD Denis du projet en cours de la mise en place d'un centre de dépistage COVID-19 pour la saison hivernale 2021/2022. Les tests seront réalisés par le Kinésithérapeute, et Mme GILLET Laura Infirmière également recrutée pour la direction de la Garderie « Les Cabris ».

PREND CONNAISSANCE d'une remarque de M. GROS Corentin concernant les Services Techniques qui ont été confrontés à des personnes désagréables, et irrespectueuses durant les opérations de déneigement.

RAPPELLE l'article 14 du règlement 95-777 sur les nuisances qui précise que le fait de déverser, de déposer, de jeter ou de permettre que soit déversée de la neige ou de la glace provenant d'un immeuble privé dans les rues, ruelles, allées, avenues, terrains publics, places publiques, traverses, trottoirs et parcs, constitue une nuisance. Les contrevenants au règlement s'exposent à une amende.

PREND CONNAISSANCE de l'interpellation de M. TATOUD Denis sur l'urgence de rénover les appartements communaux destinés au logements saisonniers (exemple : Le Presbytère).

PREND CONNAISSANCE suite à une information de M. TATOUD Denis de l'avancement de la démarche conjointe avec Pralognan la Vanoise, et Le Planay pour l'obtention du label « Terre d'Alpinisme ». Le but est de promouvoir l'activité alpinisme, le patrimoine et l'environnement.

Fait à Champagny en Vanoise, le 16 décembre 2021

Le Maire,

René RUFFIER LANCHE

